



Conseil économique et social

Distr. limitée
21 juin 2007
Français
Original : espagnol

Comité du Programme et de la coordination

Quarante-septième session

11 juin-6 juillet 2007

Point 9 de l'ordre du jour

Adoption du rapport du Comité sur les travaux de sa quarante-septième session

Projet de rapport

Rapporteur : M. Rodrigo **Yañez Pilgrim** (Venezuela)

Additif

*Question relatives au programme : questions de coordination
(point 5 a) de l'ordre du jour)*

A. Rapport d'ensemble annuel du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination pour 2006/07

1. À sa 4^e séance, le 12 juin 2007, le Comité a examiné le rapport d'ensemble annuel du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS) pour 2006/07 (E/2007/69). Le Directeur du secrétariat du CCS a présenté le rapport et répondu aux questions posées lors de l'examen par le Comité.

2. Le rapport met l'accent sur les questions de fond et les principaux faits marquants qui ont caractérisé les activités du CCS et de ses comités de haut niveau sur les programmes et la gestion au cours de la période considérée. Les principales questions relatives aux programmes examinées étaient les nouveaux mandats confiés au Conseil économique et social, l'évolution de l'initiative « Une ONU » au niveau des pays, un emploi et un travail décent, ainsi que l'aide au commerce et le Programme d'action de Bruxelles pour les pays les moins avancés. Le CCS a également estimé que la revitalisation de son action à l'appui du développement de l'Afrique et dans le domaine des changements climatiques devait constituer deux questions importantes de son futur programme de travail. En matière de gestion, le Conseil a notamment considéré, compte tenu des débats au sujet de la réforme de l'ONU et de la cohérence à l'échelle du système, qu'il fallait accélérer les travaux concernant l'harmonisation des pratiques commerciales du système des Nations Unies. Les autres questions traitées étaient l'adoption d'une approche commune à



l'égard du partage des informations figurant dans les rapports d'audit interne, le financement du système de la gestion de la sécurité des organismes des Nations Unies et sa répartition, ainsi que la mise en place d'un réseau de direction. Outre les questions précises relatives au programme et à la gestion, les deux comités de haut niveau ont également poursuivi, ensemble, l'examen des questions intersectorielles que sont l'égalité des sexes et la prise en compte des sexospécificités, l'adoption d'une approche commune à l'égard de la gestion axée sur les résultats, et la poursuite du renforcement de l'École des cadres du système des Nations Unies. Ils ont également approuvé le travail en vue de la mise en place d'un mécanisme d'évaluation à l'échelle du système.

3. Un thème récurrent tout au long de la période examinée a été la nécessité d'améliorer sensiblement le fonctionnement du CCS compte tenu des attentes de plus en plus grandes et des possibilités de plus en plus importantes face aux grandes questions de portée planétaire, pour faire en sorte que l'ensemble des capacités d'analyse et d'action soit mis à profit pour relever ces défis et répondre au mieux aux besoins des États Membres comme de la communauté internationale. Le Secrétaire général avait par conséquent chargé le Directeur général du Bureau international du Travail (BIT) et le Directeur général de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) de prendre la direction d'un examen du fonctionnement du CCS afin de permettre à ce dernier de jouer un rôle accru dans la gestion de la coordination à l'échelle du système et d'élaborer un cadre plus étroitement intégré pour traiter de manière cohérente des questions de politique générale et de gestion comme des questions opérationnelles.

Débat

4. Les délégations ont remercié le Directeur du secrétariat du CCS de son rapport ainsi que des informations utiles que celui-ci contient au sujet des principaux faits marquants de la coopération interinstitutions dans le cadre du CCS. Elles ont appuyé l'action du Conseil et se sont félicitées de la possibilité de faire le point des progrès réalisés. Des délégations ont noté que le rapport traitait de questions clefs auxquelles devait faire face la communauté internationale, et ont insisté sur l'importance de la collaboration au sein du système des Nations Unies à l'égard de ces questions.

5. Des délégations ont pris acte du rôle joué par le Conseil en faveur de l'adoption d'une culture de coordination au sein du système, et se sont déclarées encouragées par le fait que les organismes membres du CCS s'étaient déclarés prêts à collaborer pour une plus grande cohérence. À cet égard, elles ont insisté sur l'importance des résultats obtenus et sur la nécessité d'une plus grande efficacité pour atteindre les objectifs du Millénaire.

6. Les progrès accomplis et les résultats obtenus par le CCS s'agissant de l'adoption d'une approche coordonnée à l'égard de questions telles que l'examen à mi-parcours du Programme d'action de Bruxelles pour les pays les moins avancés et pour faire en sorte que l'ensemble du système agisse en faveur de l'emploi et d'un travail décent ont été notés avec satisfaction. Si les délégations se sont félicitées de l'attention accordée dans le rapport à l'égalité des sexes et à la prise en compte systématique de cette question, elles ont toutefois considéré qu'il s'agissait là d'une question importante et que des progrès restaient encore à faire.

7. Les délégations se sont félicitées de l'inscription de l'aide au développement de l'Afrique et des changements climatiques parmi les nouvelles questions traitées par le CCS. Elles ont souligné que celui-ci avait un rôle important à jouer dans le domaine des changements climatiques puisque cette question était trop importante pour pouvoir être traitée par une seule organisation ou un seul département du système.

8. Les efforts faits par le CCS pour mettre à profit les capacités normatives, analytiques et opérationnelles du système et relever les défis qui se posent au niveau des pays ont été accueillis avec satisfaction. Toutefois, si les délégations ont appuyé les efforts destinés à renforcer la cohérence de l'action des organismes des Nations Unies au niveau des pays, elles ont insisté sur le caractère expérimental des huit projets pilotes menés dans le cadre de l'initiative « Une ONU », et ont partagé le point de vue du Conseil selon lequel les progrès réalisés dans le cadre de ces projets pilotes ne devaient pas préjuger des résultats des délibérations intergouvernementales au sujet des recommandations du Groupe d'experts de haut niveau de l'Assemblée générale sur la cohérence à l'échelle du système.

9. Les délégations ont pris note des activités et des efforts du Conseil dans le domaine de la gestion. Elles ont fait part de leur appui en faveur de l'harmonisation des méthodes de gestion et des progrès réalisés concernant l'accord de financement du système de gestion de la sécurité des organismes des Nations Unies. Elles se sont toutefois déclarées préoccupées par l'intention du CCS de préparer une étude sur le fonctionnement de la Commission de la fonction publique internationale (CFPI), rappelant que la CFPI était un organe subsidiaire de l'Assemblée générale et que c'était aux États Membres d'évaluer son action. Elles ont fait observer que la Commission avait été peu de temps auparavant l'objet d'un examen approfondi à l'initiative du CCS et des États Membres et que l'Assemblée générale, par sa résolution 61/239, avait tracé un trait sur cette question et convenu de ne pas revenir dans un avenir proche sur l'examen du fonctionnement de la CFPI. S'agissant de la confidentialité des rapports d'audit interne, les délégations ont approuvé, sur le principe, la façon dont cette question avait été soulevée et traitée dans le rapport d'ensemble annuel. Elles appuyaient également en principe la proposition du Comité de haut niveau sur la gestion concernant l'adoption d'une approche commune de la communication de l'information. Elles ont toutefois fait observer que certaines institutions devaient mettre fin à la pratique consistant à ne pas communiquer les mêmes informations à différents États Membres. Elles ont également affirmé que l'examen de la pratique en matière de communication des informations figurant dans les rapports d'audit interne réalisé par le CCS ne devrait pas avoir pour objectif de revenir sur les décisions d'organes intergouvernementaux, notamment l'Assemblée générale, au sujet de la transparence des données figurant dans les rapports et de l'accès des États Membres à ces données.

10. Des délégations ont pris note des efforts du CCS pour accroître son efficacité, ainsi que du fait que le Secrétaire général avait prié le Directeur général du BIT et celui de l'OMC de prendre la direction de l'examen engagé sur ce sujet. Elles ont estimé que cet examen se traduirait par un renforcement de la coordination à l'échelle du système. Elles ont également considéré qu'il fallait réexaminer le fonctionnement du CCS ainsi que sa cohérence, sa pertinence et son efficacité, dans la mesure où les États Membres voulaient en voir concrètement l'impact. Il a été fait observer que cette question était particulièrement importante compte tenu du fait que le CCS avait soulevé la question de l'accroissement des ressources de son

secrétariat. Dans ce contexte, l'attention était appelée sur la pertinence et l'importance d'un contrôle accru des organes intergouvernementaux sur les activités du CCS, ainsi que sur un renforcement de la responsabilité et de la transparence.

11. Plusieurs délégations ont souhaité obtenir des informations complémentaires au sujet de questions examinées dans le rapport, par exemple, le soutien apporté par le Conseil en faveur de l'initiative d'aide au commerce, et la proposition de mise en place à l'échelle du système d'un mécanisme d'évaluation lié au CCS. En outre, le point de vue a été exprimé selon lequel le rapport ne mettait pas suffisamment l'accent sur les résultats permis par la structure du CCS et ne faisait pas une place suffisante aux résultats concrets de ses travaux. En outre, le CCS a été prié de fournir dans ses prochains rapports d'ensemble annuels de nouvelles informations sur les problèmes rencontrés en matière de coordination et sur la façon dont ils ont été résolus. S'agissant du rapport pour 2006/07, le point de vue a été exprimé selon lequel les États Membres souhaitaient qu'il contienne davantage d'informations et montre les résultats concrets obtenus au cours de la période considérée ainsi que l'impact réel de ses activités aussi bien pour les organismes que pour les États Membres. Répondant aux demandes d'informations complémentaires de la part des délégations, le Directeur du secrétariat du CCS a observé que les limitations imposées à la longueur des rapports ne permettaient pas de présenter en détail de nombreuses questions importantes.

Conclusions et recommandations

12. **Le Comité a pris note du rapport d'ensemble annuel du Comité des chefs de secrétariat du système des Nations Unies pour la coordination (CCS) pour 2006/07.**

13. **Le Comité s'est félicité du rang élevé de priorité que le CCS continuait d'accorder à la fourniture d'un appui efficace et coordonné par le système des Nations Unies en faveur de l'Afrique et a exhorté le CCS à élaborer des stratégies concertées de collaboration efficace et cohérente entre les divers organismes face aux questions de développement, en particulier aux besoins persistants de l'Afrique, dans le contexte d'un cadre intégré des Nations Unies.**

14. **Le Comité s'est interrogé sur le bien-fondé de la proposition du Comité de haut niveau pour la gestion d'étudier le fonctionnement de la CFPI. Il a également souligné que le CCS n'avait pas le pouvoir d'examiner le fonctionnement d'un organe subsidiaire de l'Assemblée générale et a rappelé que l'Assemblée avait récemment conclu son examen de la Commission et formulé des décisions détaillées à ce sujet. De ce fait, le Comité a considéré que la proposition du Comité de haut niveau pour la gestion n'avait pas de raison d'être.**

15. **Le Comité a recommandé que l'Assemblée générale prie le Conseil de retirer son accord concernant la proposition du Comité de haut niveau pour la gestion compte tenu de l'adoption par l'Assemblée générale de la résolution 61/239 et du fait que la proposition du Comité de haut niveau sortait du champ de compétence du CCS.**

16. **Le Comité a recommandé que l'Assemblée générale prie le CCS d'assurer la coopération la plus étroite possible avec la CFPI et de fournir à celle-ci l'appui le plus important possible, en particulier s'agissant du respect des**

décisions de la Commission et de leur application rapide en vue de l'harmonisation des pratiques commerciales du système commun.

17. Le Comité a pris note des délibérations du CCS sur l'initiative « Une ONU » au niveau des pays. Dans ce contexte, il a souligné que les recommandations formulées par le groupe d'experts de haut niveau sur la cohérence à l'échelle du système devraient être appliquées une fois que l'Assemblée générale aura adopté une décision au sujet de l'ensemble des mesures proposées.

18. Le Comité s'est félicité de l'initiative du CCS d'engager un examen de son fonctionnement et a souligné qu'il fallait que le CCS soit plus efficace, que son action soit davantage axée sur les résultats et transparente, et que le CCS soit davantage responsable à l'égard des États Membres.

19. Le Comité a recommandé que l'Assemblée générale prie le CCS de continuer à s'assurer de l'efficacité des efforts menés en commun par l'ensemble du système pour lutter contre la faim et la pauvreté.
